



En prenant appui sur un constat, partagé par les professionnels de santé, le **SIDIV** pose cette alarme : il est essentiel d’

optimiser

le

processus

de

remboursement

des

actes

d’

anatomo

-

cyto

-

pathologie

, afin de le rendre plus en phase avec les fruits de la recherche et de l’innovation.

Pathologistes et industriels s’accordent autour de ce constat : il existe, en France, une désynchronisation trop importante entre la disponibilité des produits innovants, fruits de la recherche scientifique et industrielle, et le moment où intervient leur inscription à la nomenclature par les autorités publiques. Autrement dit, quand il devient possible de le rembourser, le test de diagnostic « innovant » est devenu obsolète !

Accélérateur dans l’émergence des nouvelles techniques, les industriels du diagnostic in vitro (DIV) sont les seuls acteurs capables de diffuser des tests standardisés, marqués CE et de les produire en grande quantité. Cette capacité est primordiale pour la diffusion des produits innovants, et pour un bénéfice patient partagé par le plus grand nombre.

L’obtention plus rapide d’un remboursement est donc essentielle.

Acteurs incontournables dans l’élaboration de produits innovant, les industriels du DIV souhaiteraient, être davantage associés aux processus de remboursement afin de pouvoir partager leur savoir-faire et d’aider à l’optimisation de celui-ci.

Écrit par SIDIV

Jeudi, 29 Novembre 2012 12:05 -

Sachant que ces outils sont essentiels au traitement des pathologies du cancer, réduire le temps d'inscription à la nomenclature (CCAM) des actes d'anatomo-cyto-pathologie (ACP), c'est garantir, au plus grand nombre de patients, un meilleur accès aux techniques de diagnostics les plus innovantes.

À propos du Syndicat de l'Industrie du Diagnostic In Vitro :

Créé en 1977, le Syndicat de l'Industrie du Diagnostic In Vitro (SIDIV) fédère la majorité des acteurs du diagnostic in vitro. Avec près de 80 sociétés adhérentes, il représente plus de 95% du chiffre d'affaires de la profession soit 1,79 milliard d'euros annuels. Le SIDIV, interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics, défend les intérêts matériels, moraux et économiques de ses adhérents. Au-delà de sa mission d'étude et de défense des intérêts de la profession, le SIDIV s'engage au quotidien pour la reconnaissance du rôle stratégique de la biologie médicale dans toutes les décisions de santé.

Pour en savoir plus : www.sidiv.fr